

Chloé MARMET
Agente des Finances Publiques

A.B TAXI SERVICE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 300,00 €
Siège social : 13 rue pierre curie
77120 COULOMMIERS
980442594 R.C.S MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 01 JANVIER 2026

Le 01 janvier 2026 à 11h, Monsieur BENNA AYACHE, Associé unique de la société à décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination de l'organe de direction de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L. 225-245 alinéa 3 du code de commerce, de transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination sociale de la Société, son objet, sa durée, l'adresse de son siège social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme 300 €. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 3 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et appartenant à l'Associé unique en pleine propriété.

Les fonctions de Président exercées par Monsieur BENNA AYACHE, prennent fin ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle adoptée sous la résolution précédente, l'Associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, statuant aux conditions requises sous la forme sociale nouvelle, nomme Monsieur BENNA AYACHE demeurant au 13 rue Pierre Curie à Coulommiers 77120 en qualité de Gérant de la Société, sans limitation de durée, lequel déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Gérant dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre conformément à l'article L.223-18 du code de commerce, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi aux associés. Dans les rapports entre associés, les pouvoirs du Gérant sont déterminés par les statuts, et dans le silence de ceux-ci, par l'article L.221-4 du code de commerce.

Le Gérant peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide que l'exercice social clos le 31 décembre 2025 n'a pas à être modifié du fait de la transformation de la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société à responsabilité limitée Unipersonnelle.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique

Monsieur Ayache BENNA

Associé unique

Signé par AYACHE BENNA
Le 17 mars 2026

Signed with doc_1dwK
Universign tx_kZgqq456AeYM

